

Programme de Formation

Directives anticipées, personne de confiance, procédure collégiale

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout professionnel accompagnant les personnes en fin de vie et plus spécifiquement tout soignant

Objectifs pédagogiques

Mettre en œuvre les nouvelles dispositions législatives (personne de confiance, directives anticipées, démarche collégiale).

Promouvoir le respect de l'autonomie de la personne malade et l'aider à personnaliser le projet de fin de vie.

Description

Connaître le dispositif de la loi et du décret d'application

- Rappel des droits des patients et devoirs des professionnels : information et partage de la décision, refus de l'obstination déraisonnable, conditions de limitation, d'arrêt de traitement et sédation profonde et continue... (actualisation des apports en fonction de l'évolution législative).
- Présentation des modalités désignation, du rôle et des missions de la personne de confiance du côté de la personne malade, de la personne désignée et des professionnels.
- Apport et réflexion sur le moment de la rédaction, les modalités et l'accès aux directives anticipées.
- Échange sur les modalités pratiques de la procédure collégiale et la place de chacun : responsabilité professionnelle et questionnements éthiques.
- Mise en œuvre de ces dispositifs dans la situation des majeurs protégés, et clarification de la place des proches.

Favoriser le dialogue et l'expression de la volonté

- Rôle du professionnel dans l'information et l'accompagnement de ces dispositifs auprès de l'utilisateur et du patient.
- Savoir informer de façon adaptée et favoriser le dialogue sur la fin de vie au niveau institutionnel et individualisé.
- Construire un projet anticipé de fin de vie avec le patient : entretien et aide à la rédaction, évolution des souhaits (réflexion sur l'incertitude et l'ambivalence).
- Prise en compte de la capacité de discernement et de l'expression de préférences chez les personnes atteintes de troubles neurocognitifs.
- Accompagner l'entourage de la personne en fin de vie.

Savoir proposer l'expression et la rédaction de directives anticipées en tant que soignant

- Encourager à désigner une personne de confiance, réfléchir à son rôle auprès du patient et auprès des professionnels.
- Accompagner et aider à la rédaction, atelier d'écriture sur les directives anticipées, atelier à partir du « Go Wish » : jeu de cartes proposant 40 souhaits de fin de vie à prioriser et utilisé comme outil de



- dialogue avec le patient, le patient et sa personne de confiance et/ou ses proches.
- Inscrire ces dispositifs dans un projet anticipé d'accompagnement de fin de vie (Advance Care Planning).

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :

- Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques, associée à une démarche interactive et participative, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique.
- Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations cliniques, elle favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences.

Moyens et supports pédagogiques

Nos supports pédagogiques reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, méthodologiques, etc.).

Modalités d'évaluation et de suivi

Un dispositif adaptable d'évaluation est mis en place en fonction des besoins et demandes spécifiques du client :

- Questionnaire en amont pour cerner les attentes et besoins du/de la stagiaire.
- Évaluation des connaissances au début de la formation.
- Évaluation des acquis en continu : quiz, questionnaires, étude de cas, mises en situation.
- Évaluation des acquis en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation.
- Questionnaire individuel de satisfaction.
- Questionnaire « à froid » 3 mois après la formation (dispositif optionnel)